



### DE NOUVEAUX ACTEURS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC TERTIAIRE!

Sept nouvelles entités et un syndicat sont venus rejoindre ce jour la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. Initiée fin 2013 par le Plan Bâtiment Durable, cette démarche d'anticipation volontaire de l'obligation de rénovation énergétique du parc tertiaire emporte l'adhésion des acteurs !

Paris, le 28 mai 2014

Ce 28 mai 2014, sept grandes entreprises et un syndicat professionnel ont signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés portée par le Plan Bâtiment Durable.

A l'occasion d'une nouvelle séance de signatures organisée par le Plan Bâtiment Durable, les sociétés Aéroports de Paris, Bouygues Energies & Services, Cofely Axima, Eiffage Energie, Schneider Electric et VINCI Energies sont venus rejoindre plus d'une cinquantaine d'entités déjà engagées. Le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique – SERCE a également apposé sa signature, traduisant ainsi son soutien à cette démarche.

Plus tôt dans la journée, TIAA Henderson Real Estate, acteur majeur dans la gestion d'actifs immobiliers tertiaires, avait également signé la charte par parapheur interposé.

C'est ainsi plus d'une soixantaine d'entités qui ont aujourd'hui signé la charte et s'engagent progressivement dans un processus de rénovation de leur parc immobilier.

Pour rappel, le 31 octobre 2013, les ministres de l'Egalité des Territoires et du Logement et de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie étaient venus saluer cette démarche volontaire de la filière. En effet, conscients de la nécessité d'organiser un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire, les acteurs ont décidé d'anticiper la mise en application de l'obligation future de rénovation.

Cette charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires s'inscrit dans les recommandations de méthode et d'objectifs issus de la large concertation menée en 2010 et 2011 par Maurice Gauchot (CBRE France). Cette concertation avait permis de préfigurer les grandes caractéristiques de l'obligation de rénovation énergétique qui incombe aux bâtiments tertiaires publics et privés entre 2012 et 2020.

Les signataires de la charte souhaitent que la démarche suscite un mouvement d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier.

La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc. Elle est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

Le Plan Bâtiment Durable analyse actuellement les premiers retours d'expérience et plans de progrès communiqués par les signataires ; une première communication sera faite avant l'été.

La charte est téléchargeable sur le site : [www.planbatimentdurable.fr](http://www.planbatimentdurable.fr)

---

#### Contact

Anne-Lise DELORON ROCARD  
01 40 81 33 05 – 06 59 46 99 00  
[anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.planbatimentdurable.fr](http://www.planbatimentdurable.fr)